



Option sur bien immobilier

Par **thc227**, le **26/10/2010 à 19:24**

Bonjour,rrnrNous envisageons avec ma compagne l'achat d'un bien immobilier neuf sur plans, rnet avons donc trouvé un projet dans notre zone de recherche.rrnrDans les divers appartements disponibles proposés, il y en a un qui correspond vraiment à nos recherches.rrnrNous avons posé une option sur cet appartement, mardi passé par (par téléphone et sms pour preuve).rrnrDepuis nous avons contacté un courtier pour faire des simulations de financement, et cet appartement rentrait parfaitement dans notre budget, alors nous avons redessiné l'appartement avec les modifications souhaitées, puis fait une 3d pour faire une simulation d'ensoleillement.rrnrAujourd'hui une semaine après (5 jours ouvrables) nous nous rendons au bureau de vente pour demander une estimation de prix de notre modifications, et demander les modalités pour la réservation finale chez le notaire, et ils nous répondent que l'appartement é déjà été réservé par d'autres personnes, alors qu'on avait mis une option dessus la semaine précédente.rrnrQuels sont mes droits pour récupérer ma priorité pour cet appartement?rnpuis je demander des dommages et intérêts et si oui a combien pourraient t'ils s'élever ? rnrnOn aimerait vraiment faire pression pour pouvoir le récupérer.rrnrMerci d'avance pour votre aidernrRP

Par **mimi493**, le **26/10/2010 à 20:59**

Téléphone et SMS, ça n'a aucune valeur.rnTant que vous n'avez pas un écrit.

Par **thc227**, le **27/10/2010 à 10:10**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse,

Mas je n'ai pas fait de réservation...

Le promoteur es une banque française, ils nous avaient certifiés que si on mettait une option sur un appartement, il ne pourrait pas être vendu tant que l'option n'est pas levée, ou si les 5 jours ouvrables sont dépassés. et que c'est leur manière de proceder, car il accordent toujours un temps de reflexion avant l'achat, et cela peut etre fait par téléphone ou sms mais toujours vers notre correspondant respectif.

Apparemment ce n'est pas volontaire, car ce serait du a une erreur de communication interne.

Donc sachant cela, est-ce que je pourrais recuperer ma priorité sur cet appartement ?

d'ailleurs je viens de trouver un article dans "le petit futé de l'immobilier" qui parlerai de mon droit a demander des indemnités dans le cas ou on me remettrais pas en priorité : (page 283)

<http://books.google.ch/books?id=BKJ-uiuQKNkC&pg=PA283&lpg=PA283&dq=immobilier+%22option%22+pas+respect%C3%A9+litige&source=encore>

TH